

SAINT CLAR - Communiqué de la section du parti Socialiste

Primaires Citoyennes



SAINT CLAR - Communiqué de la section du parti Socialiste

Pour voter au second tour des primaires citoyennes de la gauche qui se déroulera le **dimanche 29 janvier de 9 h à 19h** ; dans le canton de Saint-Clar, le bureau de vote est situé à la salle des associations, rue de la Poste.

Chaque électeur devra présenter une pièce d'identité, s'acquitter d'une contribution aux frais d'organisation de 1 euro, et signer la charte d'engagement de reconnaissance dans les valeurs de la gauche et des écologistes. Vous pouvez trouver le bureau de vote qui est rattaché à la commune où vous habitez en consultant le site des primaires citoyennes (www.lesprimairescitoyennes.fr). Les nouveaux inscrits sur les listes électorales peuvent également voter s'ils présentent une attestation d'inscription sur les listes électorales de leur commune à récupérer auprès de la mairie de leur domicile."